

Manum, Manuels numériques

Projet expérimental de bibliothèque numérique pour les étudiants en sciences humaines et sociales

De temps à autre, pour qualifier l'Internet, les analystes utilisent le terme d'« *innovation disruptive* », de façon à mettre en évidence le fait qu'il s'agit d'une innovation non seulement à même d'engendrer des gains de productivité ou de faire apparaître de nouveaux produits ou services, mais aussi d'une innovation susceptible de bouleverser fondamentalement le mode d'organisation de certaines filières d'activité. Si cela est vrai, parmi les secteurs susceptibles d'être profondément transformés par le développement du numérique et des réseaux, figurent sans nul doute l'enseignement, la recherche et l'édition scientifique.

Marc Minon

Laboratoire d'études
sur les nouvelles technologies
de l'information,
de la communication
et des industries culturelles
(Lentic)
Université de Liège
marc.minon@ulg.ac.be

Pour la communauté universitaire, les enjeux liés au développement de l'Internet sont, en effet, multiples :

- il peut d'abord permettre un accès plus aisé, plus rapide et sans doute moins coûteux aux publications scientifiques (thèses, périodiques, etc.), et, ce faisant, contribuer à une modification fondamentale de l'économie des documents de recherche ;
- en rendant moins nécessaire qu'auparavant la proximité géographique entre formateurs et formés, il ouvre aussi, aux institutions d'enseignement, la possibilité de toucher des publics distants, au-delà de leur zone traditionnelle d'activité ;
- par ailleurs, l'Internet est évidemment porteur d'innovations pédagogiques majeures, y compris dans le cadre d'enseignements « *présentiels* » : non seulement, il facilite la communication entre enseignants et étudiants

(de même qu'entre enseignants entre eux, et entre étudiants entre eux), mais il permet aussi d'utiliser plus efficacement des ressources éditoriales à finalités pédagogiques ainsi que des ressources documentaires, et de les intégrer plus efficacement qu'auparavant aux enseignements ;

- enfin, le numérique pourrait participer à une revalorisation de l'écrit au sein de la population étudiante, notamment auprès des étudiants du 1^{er} cycle. En ce sens, l'enjeu est évidemment d'importance, puisque la faiblesse des pratiques de lecture dans les universités est un phénomène désormais suffisamment massif pour qu'il soit observé - et regretté - par l'ensemble des analystes et la plupart des enseignants.

Titulaire d'une maîtrise en sciences économiques et d'un DESS en gestion des télécommunications, de la télématique et de la télévision, **Marc Minon** dirige le département Communications et médias du Laboratoire d'études sur les nouvelles technologies de l'information, de la communication et des industries culturelles (Lentic) qu'il a cofondé à l'université de Liège. Il est membre du Conseil supérieur de l'audiovisuel belge. Auteur de nombreux articles et rapports, en particulier sur les autoroutes de l'information, il a collaboré à L'Édition française depuis 1945 (Éditions du Cercle de la librairie, 1998). Il fut rapporteur du projet Manum.

Recherche de nouveaux modèles

Il faut bien constater toutefois que les résultats enregistrés en ces divers domaines sont fortement contrastés. Grâce au soutien des pouvoirs publics - institutions internationales, ministère de l'Éducation nationale et de la Recherche, et collectivités locales -, le numérique transforme progressivement l'Université. On assiste ainsi à la multiplication de projets consistant à mettre en ligne des documents de recherche libres de droits, et à développer des dispositifs d'*e-formation* destinés à permettre le développement de services d'enseignement à distance ou à améliorer la qualité des enseignements « *présentiels* ». Par contre, les ressources éditoriales, notamment les ressources éditoriales à finalités pédagogiques, restent très largement à l'écart de ce mouvement, en tout cas en ce qui concerne les ressources éditoriales de langue française. En ce sens, l'impact des initiatives en cours sur les pratiques de lecture reste donc très marginal.

Cette situation n'est évidemment nullement satisfaisante, ni pour ceux qui sont attentifs à la qualité des services de formation et d'enseignement proposés dans les universités, ni pour ceux qui estiment que le maintien ou l'amélioration de celle-ci passe par l'existence d'un secteur éditorial fort et diversifié.

Il est donc essentiel d'imaginer de nouveaux modèles - modèles techniques, modèles juridiques, modèles

économiques - permettant l'émergence de « bibliothèques numériques » de documents à finalités pédagogiques, adaptés au contexte français, veillant notamment à un juste équilibre entre intérêts des ayants droit et intérêts des utilisateurs. Tel fut précisément l'objet du projet Manum¹ qui, dans le cadre du programme « *Campus numériques* », a réuni, sur ce sujet, pendant dix-huit mois (octobre 2001-avril 2003), plusieurs établissements d'enseignement supérieur (les Instituts d'études politiques de Grenoble et de Lyon, et l'Université de Marne-la-Vallée), différentes maisons d'édition (les éditions La Découverte, Armand Colin, Dalloz, Dunod, Kleio-Larousse, les Presses de Sciences Po, La Documentation française et De Boeck Université), ainsi que deux laboratoires de recherche (le GRESI, Groupe de recherche sur les services d'information, de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques², et le Lentic de l'Université de Liège³).

Étude des pratiques

L'objet de cet article consiste à présenter de façon synthétique les résultats de ces travaux, dont le lecteur intéressé pourra trouver aisément le détail sur le site de Manum.

Au départ donc, une conviction, partagée par l'ensemble des membres du projet : celle qu'il serait peu pertinent de concevoir le développement d'un service de « bibliothèque numérique » en faisant abstraction du contexte dans lequel il est amené à s'inscrire, notamment en ne prenant pas en compte les comportements actuels des (futurs) utilisateurs, et le mode de fonctionnement des établissements d'enseignement. On ne s'étonnera donc pas de ce qu'une part importante des travaux du groupe Manum ait consisté à étudier les pra-

tiques de la population identifiée par les porteurs du projet comme prioritaire, à savoir les étudiants de premier cycle en sciences humaines et/ou sociales :

- *les étudiants de premier cycle*, parce que, plus que d'autres, ils sont confrontés aux problèmes liés à la massification de l'enseignement, et parce que c'est bien durant ces années que se constituent et se forment les habitudes de travail intellectuel ;
- *les étudiants de sciences humaines et/ou sociales*, parce qu'en ces matières, la part des ouvrages de langue française reste - heureusement - prépondérante parmi les documents que les étudiants lisent ou devraient lire.

Un des points spécifiques des pratiques universitaires françaises est l'extrême réticence manifestée par la plupart des enseignants face à l'emploi de manuels

Estimer que les modalités de développement d'un service de « bibliothèque numérique » dépendent des pratiques et des usages actuels a deux conséquences. Inévitablement, cette approche implique qu'il n'existe pas de solution universelle, adaptée à toutes les disciplines et à tous les niveaux d'enseignement. Le schéma envisagé par les membres de Manum n'a donc aucunement pour ambition d'être pertinent dans d'autres contextes que ceux visés spécifiquement par ses promoteurs. Parallèlement, il ne peut évidemment être question de dupliquer trait pour trait les services de « bibliothèques numériques » fonctionnant dans d'autres environnements, notamment dans d'autres pays. Il semble en tout cas que la mise en

1. <http://manum.enssib.fr>

2. <http://enssib.fr>

3. <http://www.egss.ulg.ac.be/lentic/index.htm>

œuvre d'un projet de « bibliothèque numérique » ne peut ignorer les caractéristiques particulières du paysage universitaire français – pour le premier cycle en sciences humaines – qui diffère très fortement de la situation connue dans les pays anglosaxons.

Spécificités françaises

Un des points spécifiques des pratiques universitaires françaises – pour les disciplines et niveaux qui nous intéressent – est, en effet, l'extrême réticence manifestée par la plupart des enseignants face à l'emploi de manuels. Celle-ci, dont l'origine est multiple – l'attachement des enseignants à leur indépendance pédagogique, leur volonté de faire apparaître leur cours comme l'expression d'un travail personnel, leur souci de ne pas vider les salles de cours, etc. – fait qu'à l'exception notable de quelques disciplines très structurées (particulièrement le droit et la gestion), l'on assiste, pour une même matière, à un éclatement spectaculaire des approches et des problématiques ; ce qui empêche évidemment la constitution de corpus de documents « standardisés », tels ceux qui sont utilisés, dans l'enseignement secondaire, en appui des programmes.

Une autre particularité tient à la place capitale, en matière d'utilisation de ressources documentaires, des dossiers de photocopies. Certes, leur forme peut être très variable : tantôt, ces photocopies sont regroupées dans des fascicules reproduits en début d'année ou de semestre, et mis à disposition des étudiants sur base d'une feuille d'emargement ; tantôt, elles sont effectuées par ou pour l'enseignant « au fil de l'eau » et distribuées à l'occasion de chaque séance de cours ou de travaux dirigés. Mais, dans tous les cas de figure, ces dossiers de photocopies – assemblage *ad hoc* d'extraits de rapports officiels, d'œuvres tombées dans le domaine public, d'œuvres protégées et de

notes de l'enseignant – constituent le support le plus utilisé par les étudiants de premier cycle, loin devant les ouvrages et manuels.

On ne peut d'ailleurs qu'être frappé par l'extrême diversité des textes ainsi réunis. Les travaux menés dans le cadre de Manum ont, par exemple, fait ressortir que les maisons d'édition partie prenante de ce projet représentent moins d'un cinquième des documents proposés aux étudiants de sciences politiques, dans le cadre de dossiers de cours ou de travaux dirigés.

Un troisième trait spécifique des pratiques universitaires françaises – en premier cycle en tout cas – tient

La prescription d'achat est exceptionnelle tant domine l'attachement au principe de la gratuité de l'enseignement. Obliger les étudiants à acheter des ressources éditoriales apparaît, en France, contraire à l'éthique universitaire ou politiquement incorrect

au fait que les ressources documentaires ainsi rassemblées sont très généralement distribuées gratuitement aux étudiants. Ceci ne signifie évidemment nullement qu'il n'y ait pas rémunération des ayants droit puisque, désormais, la quasi-totalité des institutions d'enseignement a signé un contrat avec le CFC (Centre français d'exploitation du droit de copie), aux termes duquel une rémunération est versée aux ayants droit, mais cette rémunération ne provient pas, comme cela est fréquemment le cas

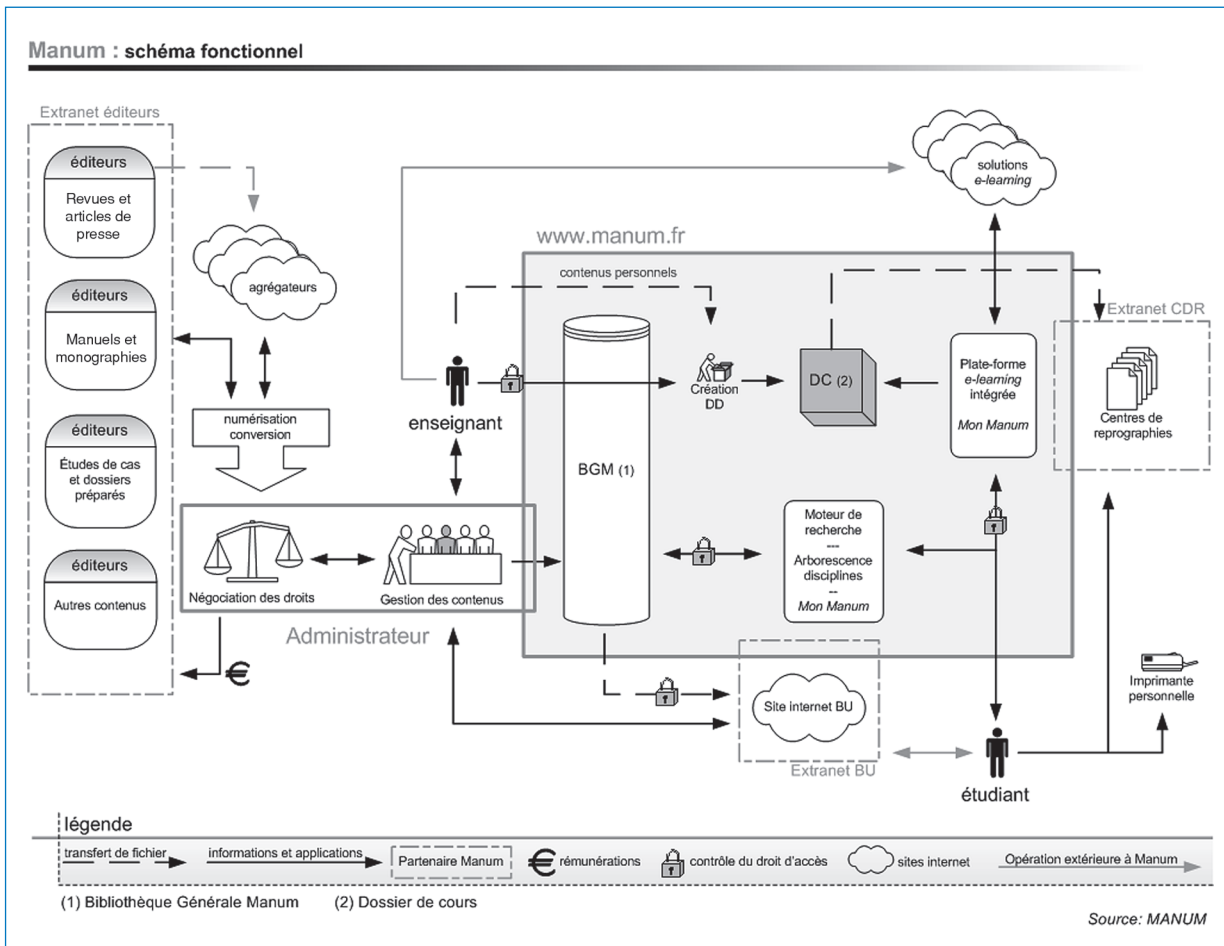
dans les pays voisins, d'une contribution individuelle des étudiants. Plus largement, on peut affirmer que la prescription d'achat est exceptionnelle tant domine l'attachement au principe de la gratuité de l'enseignement. Très majoritairement, obliger les étudiants à acheter des ressources éditoriales, quel qu'en soit le support, apparaît, en France, contraire à l'éthique universitaire ou politiquement incorrect.

Au risque de se solder par un échec, la mise en place d'un projet de « bibliothèque numérique » ne peut donc se faire qu'en tenant compte de ces caractéristiques principales : la réticence des enseignants face à tout corpus de textes standardisé, l'importance toute particulière des dossiers de photocopies, l'extrême diversité des ressources éditoriales rassemblées dans ceux-ci, et le caractère apparemment gratuit, pour l'étudiant, de leur utilisation.

Diversité des attentes

Dans un tel contexte, il semble qu'un projet de « bibliothèque numérique » s'adressant aux étudiants de premier cycle doit prioritairement être conçu comme un outil susceptible de permettre aux enseignants de constituer des dossiers de cours ou de travaux dirigés numériques, à même de remplacer ou de compléter – avec tous les avantages du numérique : fluidité, immédiateté, ubiquité, permanence, etc. – les dossiers transmis aujourd'hui aux étudiants sur support papier.

En ce sens, un service de bibliothèque numérique destiné aux étudiants de premier cycle en sciences humaines ne peut se limiter à donner accès, *via* le réseau, à une base de documents textuels. Il s'agit aussi, et peut-être avant tout, de permettre aux enseignants de sélectionner, au sein de cette base, les ouvrages, les articles de presse, les articles de périodiques, les rapports et les documents officiels, qu'ils souhaitent intégrer



dans leur dossier de cours ou de TD, et de pouvoir distribuer ceux-ci sous forme numérique à leurs étudiants, qui pourront alors les consulter à l'écran ou les imprimer chez eux, à la bibliothèque ou dans les salles informatiques de leur établissement. En ce qui concerne les ouvrages, qu'il ne s'agit évidemment pas de reprendre dans leur intégralité dans ces dossiers, ce travail de sélection doit d'ailleurs pouvoir être effectué, par l'enseignant, en deux temps : sélection par titre, puis sélection, à l'intérieur d'un ouvrage, de la ou des parties pertinente(s).

Par ailleurs, étant donné l'extrême diversité des textes utilisés par les professeurs et chargés de TD, il est clair qu'aucune base de données, quel que soit le soin apporté à sa constitution, ne pourra répondre aux besoins des enseignants, même dans le cadre d'un projet ciblé sur un

nombre réduit de disciplines. Il est donc essentiel que le service envisagé puisse permettre aux enseignants de demander d'ajouter des documents qui n'auraient pas été inclus dans la base initiale. Une dimension importante du projet envisagé par les membres de Manum consiste donc à mettre en place, en quelque sorte, un « guichet unique » susceptible de négocier, avec les éditeurs ou avec leur(s) mandataire(s), les droits relatifs à ces documents, puis à numériser « à la demande » ces textes et à les intégrer dans la base qui s'enrichira ainsi progressivement en fonction de l'utilisation qui en sera faite.

L'extrême diversité des attentes vis-à-vis du numérique incite, par ailleurs, à ne pas retenir un schéma trop rigide ou trop fermé de « bibliothèque numérique ». Le concept proposé par Manum se caractérise, au contraire (cf. schéma), par son ouverture et sa

capacité d'adaptation à des environnements très divers :

- il ne s'agit ainsi en rien de proposer un simple outil de mise à disposition de ressources éditoriales, mais plutôt un instrument intégrant, de façon modulaire, services d'accès à des ressources éditoriales numériques et fonctions d'e-formation. Celui-ci devra notamment permettre aux enseignants d'ajouter, s'ils le souhaitent, leurs propres documents (plans de cours, notes de cours, exercices, etc.) aux dossiers à distribuer à leurs étudiants ;
- il est, par ailleurs, essentiel que les documents accessibles par le service de « bibliothèque numérique » envisagé ne se limitent pas aux seuls ouvrages et articles publiés par des maisons d'édition privées. Il convient, au contraire, que le projet puisse s'inscrire dans les mouvements actuels d'interopérabilité des services.

Tarification

Pour autant que l'on accepte ce schéma, la question est évidemment d'imaginer un modèle économique à même de garantir la pérennité du service envisagé, c'est-à-dire un modèle économique à même de permettre, au moins dans un horizon de moyen terme, à la fois de couvrir correctement les coûts et charges supportés par le ou les opérateur(s) du service envisagé, de rémunérer équitablement les ayants droit, et de maintenir dans des limites acceptables les montants demandés pour son utilisation.

Bien qu'il demeure, à cet égard, un certain nombre d'incertitudes, les travaux réalisés au sein de Manum ont permis d'identifier les principales composantes de ce nouveau « modèle » :

- convaincus du fait qu'un mode de tarification fondé sur une participation financière, à titre individuel, des utilisateurs finaux, c'est-à-dire des étudiants, entrerait rapidement en conflit avec une double exigence de gratuité - gratuité des études et gratuité des contenus sur l'Internet -, les promoteurs du projet ont d'abord retenu l'idée d'une facturation du service

non aux étudiants mais aux établissements d'enseignement (modèle type B2B, Business to Business) ;

- par ailleurs, le mode de fixation des prix - ou le mode de tarification - devrait être à la fois simple, prévisible, de façon à ce que les universités puissent établir, en début d'année, leur budget en toute connaissance de cause, et contrôlable par les directions d'établissement, pour éviter tout risque de dérapage. En ce sens, une tarification basée sur le nombre d'étudiants utilisateurs (avec, éventuellement, un système de paliers selon le nombre de documents mis à disposition) apparaît de loin préférable à une tarification basée sur l'utilisation effective faite du service (« *pay-per-use* ») ;

- enfin, en ce qui concerne la répartition des montants ainsi perçus entre les ayants droit, il semble qu'il conviendrait de privilégier une formule mixte, pour partie forfaitaire (c'est-à-dire indépendante de l'utilisation effective faite de chaque texte) et pour partie proportionnelle (c'est-à-dire variant en fonction de cette utilisation), ce qui permettrait de ne pas s'éloigner excessivement du principe du droit d'auteur.

Un développement sur le long terme

En tout état de cause, la réalisation du projet risque de se heurter, dans un premier temps, à un certain nombre d'obstacles, notamment le faible nombre de fichiers numériques utilisables au sein des maisons d'édition, la prudence dont peuvent faire preuve les ayants droit face à tout projet d'utilisation de leurs œuvres sur le réseau, et le niveau d'équipement des infrastructures techniques (nombre limité de salles informatiques, etc.) des établissements d'enseignement.

Ceci amène à estimer que le développement d'un tel projet ne pourrait résulter que d'une démarche s'inscrivant dans le long terme, articulée autour de différentes phases successives, qui verraient évoluer non seulement le nombre de disciplines et le nombre d'établissements utilisateurs, mais également la largeur (et donc la richesse) de la base de contenus et l'ampleur des droits cédés aux utilisateurs (étudiants et enseignants).

Un apprentissage progressif au numérique...

Mars 2004